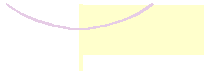




**GITE LES SOURCES**

**M. et Mme BLASER**  
Chemin du Bruckle  
68700 WATTWILLER  
03 89 39 77 63  
06 28 72 31 67  
infos@gitelessources.fr



---

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La présente location est faite aux charges et conditions suivantes que le preneur s'oblige à exécuter:

a) Obligation d'occuper les lieux personnellement et les entretenir.

Toutes les installations sont en état de marche. Toute réclamation les concernant devra être signalée dans les 24 h après l'entrée dans le gîte.

Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur.

b) Durant le séjour, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou des personnes les accompagnant.

c) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, lave linge, couvertures, oreillers, linge de lit, linge de toilette.

Ce matériel doit rester dans le gîte et ne pas être utilisé à l'extérieur.

d) Le preneur peut s'acquitter des frais de nettoyage (fixés forfaitairement à 35 €) qui sera alors fait par le propriétaire. Si tel n'est pas le cas, le ménage sera effectué par le preneur. Dans tout les cas une « fiche nettoyage » sera jointe et signée avec le présent document en annexe 1.

e) Le preneur s'engage à fournir une attestation d'assurance contre les risques d'incendie...(responsabilité civile). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Le bailleur s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

f) Le preneur s'engage à respecter l'interdiction de fumer dans les locaux d'habitation.

g) Le preneur s'engage à respecter les règles de tri sélectif (verre, papier, carton, ect...) en vigueur sur la commune.

h) Les animaux de compagnie sont admis sous conditions (a voir avec le propriétaire).

**DEPOT DE GARANTIE**

Le dépôt de garantie (300 €) devra être établi par chèque lors de l'arrivée. Il sera restitué en intégralité au départ du preneur si les règles ci-dessus sont respectées. Dans le cas contraire, ou en cas de vol, il sera retenu le montant du ou des objets à remplacer (cf liste annexe 2)

**ETAT DES LIEUX**

La fiche état des lieux sera complétée, datée et signée à l'arrivée du preneur (annexe 2)

**CLAUSE RESOLUTOIRE**

En cas d'annulation du séjour, il est convenu d'en avertir le bailleur.

La totalité des arrhes sera restituée si l'annulation se fait au moins 60 jours avant l'arrivée prévue ou sur présentation d'un certificat médical ou de décès.

A défaut de prise de possession des lieux à la date prévue dans le contrat de location, le solde de la location sera exigé par formalité judiciaire.

Le preneur,

Le bailleur,



Date et Signature

Date et Signature